

Commission locale de l'eau – séance plénière SAGE du bassin de la Sarthe Aval

Mardi 13 décembre 2016 / Asnière/Vègre

Ordre du jour

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 5 juillet 2016.
2. Élaboration du SAGE : volumes prélevables – point d’avancement (bureau d’étude Safège) ;
3. Élaboration de la stratégie : retour sur les modifications suite à la dernière CLE et présentation d’un document de synthèse de l’étude (bureaux d’étude Artelia et Idea recherche) ;
4. Elaboration du SAGE : lancement de la phase de rédaction des documents du SAGE ;
5. Présentation du programme de l’année 2017 ;
6. Présentation du plan d’actions opérationnel territorialisé (M. Pierre Minot, Direction Départementale des Territoires de la Sarthe)

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 5 juillet 2016



2. Élaboration du SAGE : volumes prélevables – point d’avancement

- Bureau d'étude SAFEGE

Étude de caractérisation de l'état quantitatif du bassin versant de la Sarthe aval et de détermination des volumes prélevables

Commission Locale de l'Eau

Mardi 13 décembre 2016



prêts pour la révolution de la ressource



Sommaire



- ❖ **Rappel du contexte et des objectifs de l'étude**
- ❖ **Retour sur la sectorisation en unité de gestion**
- ❖ **Bilan des usages de l'eau : prélèvements / rejets**
- ❖ **Présentation de la méthode de reconstitution de l'hydrologie désinfluencée**
- ❖ **Suite de l'étude et prochaines échéances**

Contexte et objectifs de l'étude

Contexte de la mission



Étude portée par l'Institution interdépartementale du Bassin de la Sarthe dans le cadre de l'élaboration du SAGE Sarthe aval

Objectifs de l'étude

- ❖ Améliorer les connaissances sur l'état quantitatif de la ressource en eau
- ❖ Doter le territoire de valeurs de référence pour améliorer la gestion quantitative
- ❖ Proposer une stratégie pour préserver l'équilibre quantitatif existant ou résorber les déficits

Déroulement de la mission

3 mois

Phase 1 – Découpage en unités de gestion

Fin mars
2016

5 mois

**Phase 2 : Connaissance des prélèvements et des rejets
et quantification du potentiel naturel du bassin
versant**

Jun 2016



Déc. 2016

**Phase 3: Détermination des débits d'objectifs pour les
eaux superficielles et des objectifs de niveaux de
nappes pour les eaux souterraines**

6 mois

**Phase 4: Détermination et répartition des volumes
prélevables**

Mai 2017

2 mois

**Phase 5 : Estimation des besoins en eau futurs et
définition de mesures de gestion quantitative de la
ressource**

Juillet 2017



Retour sur la sectorisation en unité de gestion

Phase 1 : Découpage en unités de gestion



Objectifs

- ❖ Caractériser le fonctionnement hydrologique / hydrogéologique du bassin versant
- ❖ Première évaluation de l'état quantitatif des masses d'eau
- ❖ Sectorisation du territoire en unités de gestion pertinentes

Phase 1 : Découpage en unités de gestion



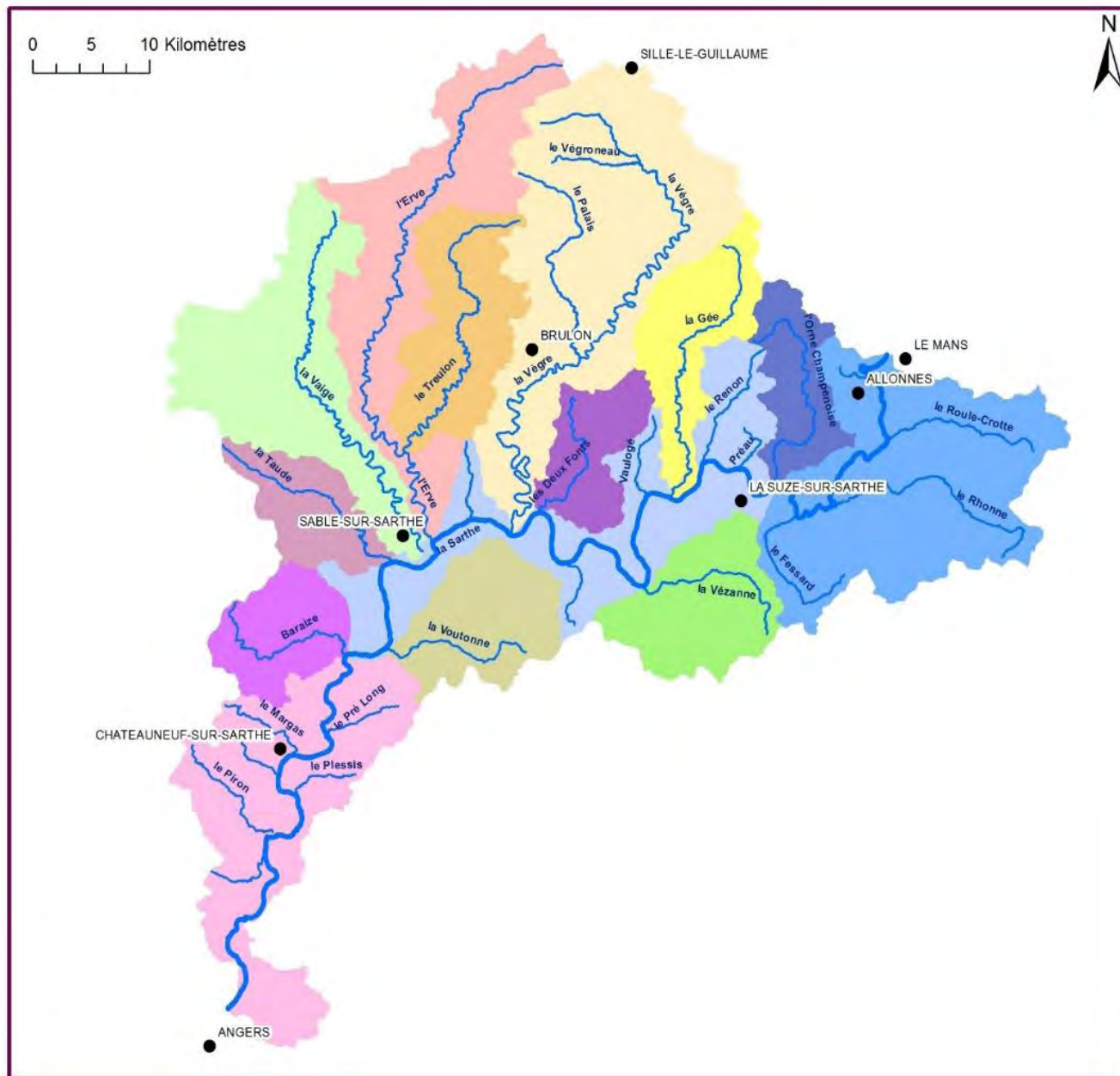
Principaux constats

- Axe « Sarthe » relativement préservé en période d'étiage
- Sensibilité variable sur les autres cours d'eau
- Tension quantitative constatée pour la Taude, la Vézanne, la Vaige, l'Orne Champenoise et les Deux fonds
- Petits cours d'eau / réseau hydrographique secondaire impacté en période d'étiage

Phase 1 = constat

Phase 2 = recherche des causes **anthropiques centrées sur prélèvements / rejets**

Phase 1 : Découpage en unités de gestion



Sectorisation du territoire → 14 unités de gestion

Bilan des usages de l'eau : prélèvements / rejets

Phase 2 : Connaissance des prélèvements et des rejets et quantification du potentiel naturel du bassin versant



Objectifs

- ❖ Évaluation des facteurs influençant le régime des eaux et inventaire des usages de l'eau
- ❖ Quantification du potentiel naturel du bassin versant de la Sarthe aval
- ❖ Évaluation de l'impact des prélèvements / rejets sur le fonctionnement hydrologique du bassin versant

Inventaires des usages de l'eau

Collecte sur la période 2000-2014

→ reconstitution de chroniques = données de base pour la construction du modèle

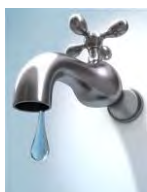
❖ Prélèvements :

- Alimentation en Eau Potable (AEP)
- Prélèvements agricoles pour l'irrigation
- Abreuvement du bétail
- Prélèvements industriels

❖ Rejets :

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Pertes AEP
- Rejets industriels

❖ Pertes par sur-évaporation des plans d'eau et de la Sarthe

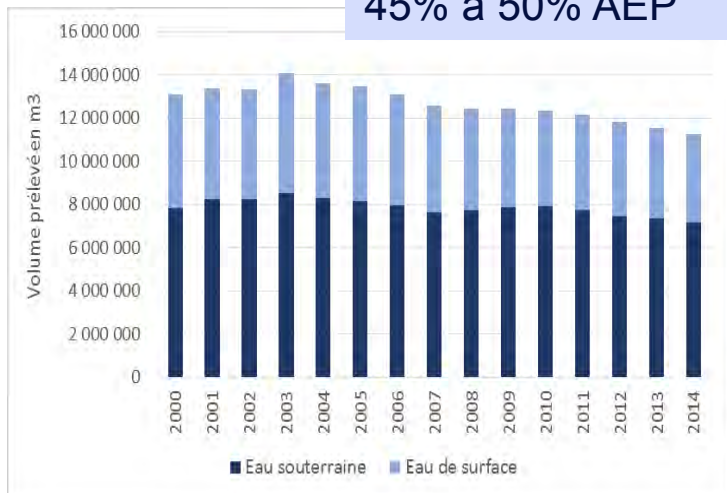


Bilan des prélèvements

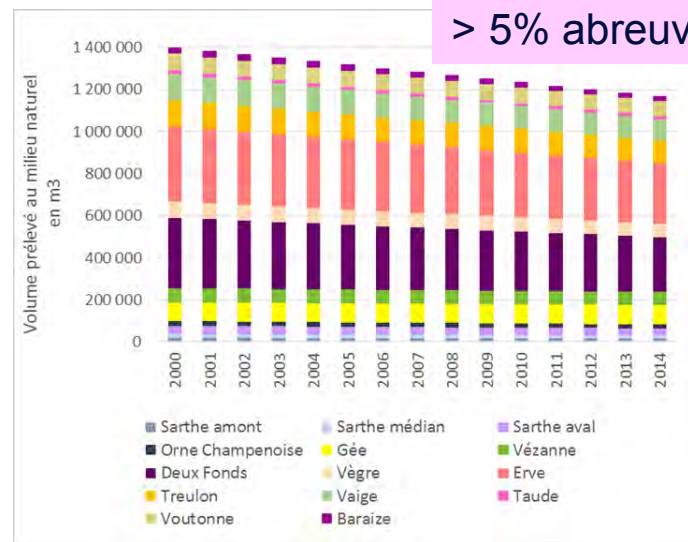
Volumes prélevés

❖ Prélèvements entre 30 et 40 millions de m³ par an tout usage confondu

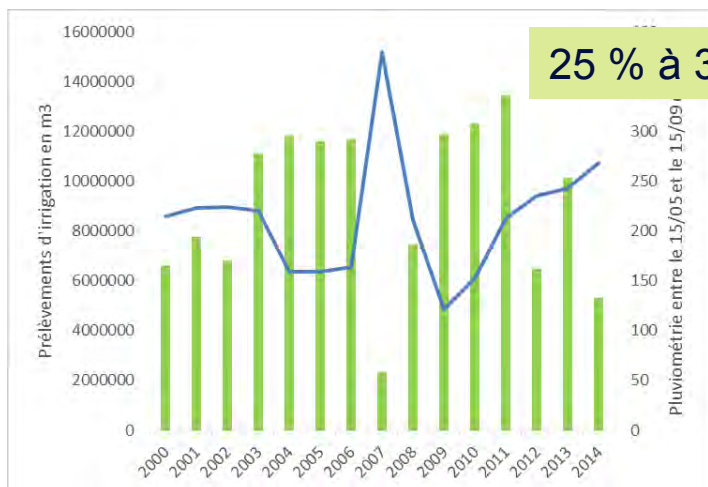
45% à 50% AEP



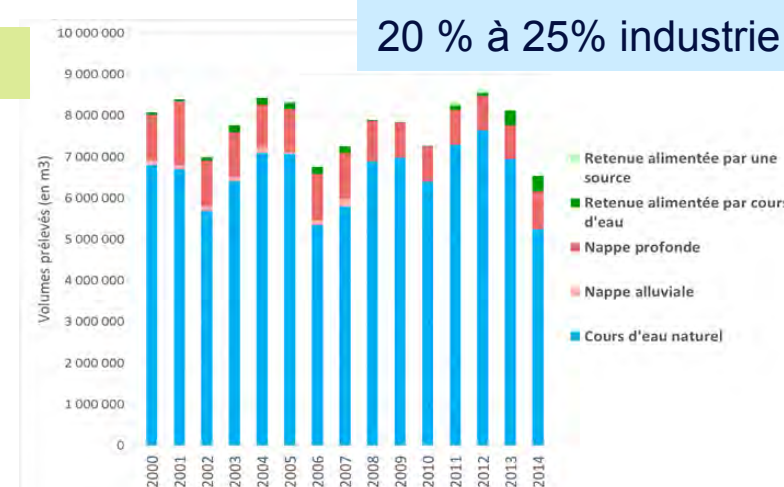
> 5% abreuvement



25 % à 35 % irrigation



20 % à 25% industrie



Bilan des prélèvements



Répartition des prélèvements par unité de gestion

- ❖ Sollicitation hétérogène des unités de gestion

- ❖ **En termes de volumes**, les sous bassins majoritairement concernés sont:
 - La Sarthe amont

 - La Sarthe médian

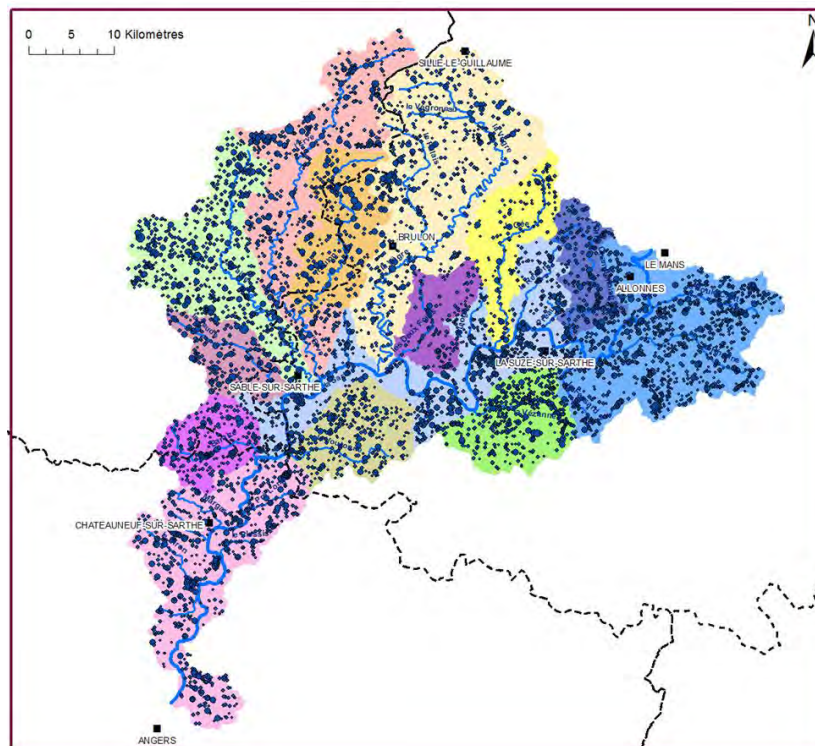
 - Et la Vègre

- ❖ **En termes de prélèvements spécifiques**, le sous bassin Deux Fonds apparait également fortement sollicité par les usages de l'eau

Cas particulier des plans d'eau

Création d'une base de données sur les plans d'eau :

- ❖ Données DREAL (Prélocalisation des zones humides) et DDT
- ❖ 6681 plans d'eau recensés : surface totale = 15.24 km²
- ❖ Forte densité de plans d'eau : 2.5 plans d'eau au km² et 0.56% du territoire
- ❖ Entre 3 et 8 millions de m³ de pertes annuelles par sur-évaporation des plans d'eau

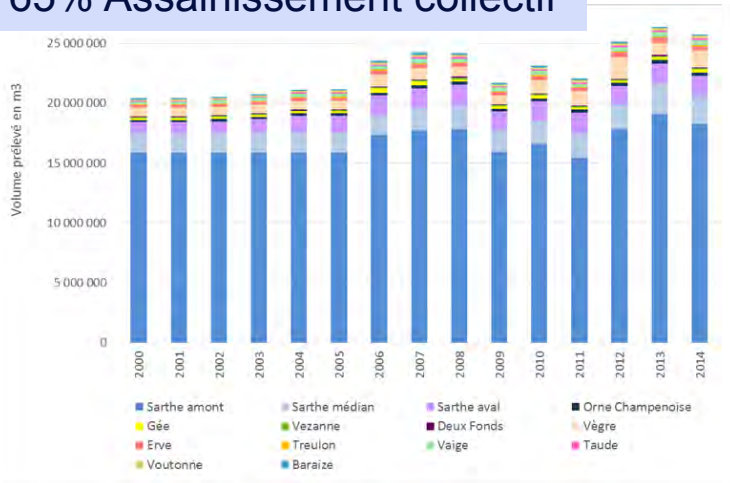


Bilan des rejets

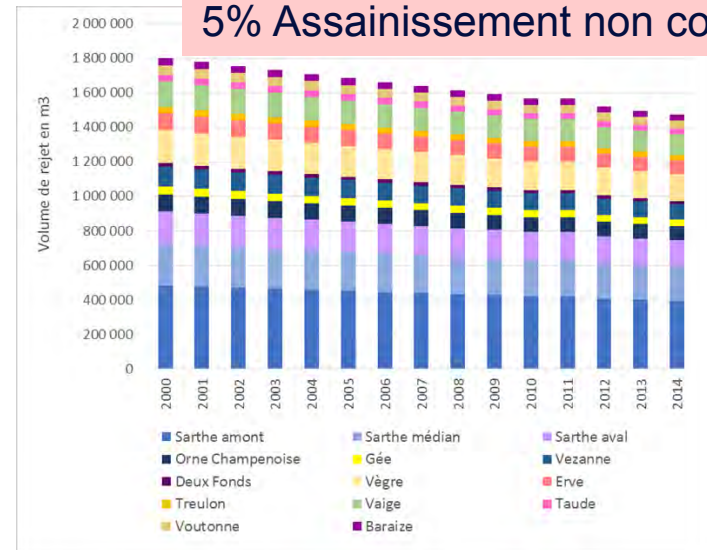
Volumes de rejets

❖ Rejets environ 38 millions de m³ par an tout usage confondu

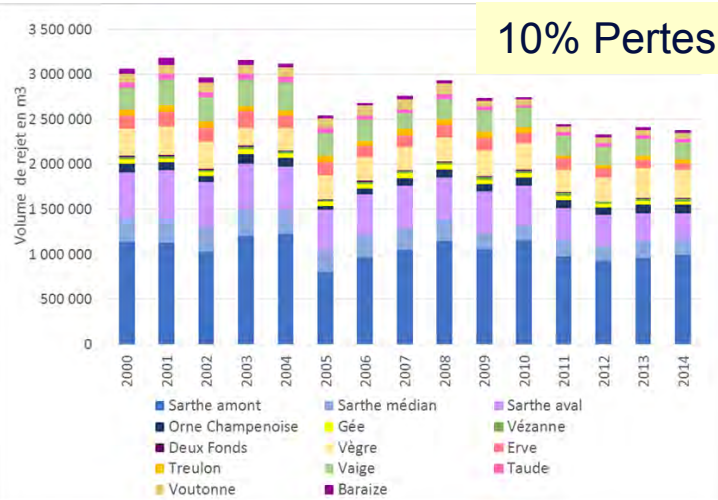
65% Assainissement collectif



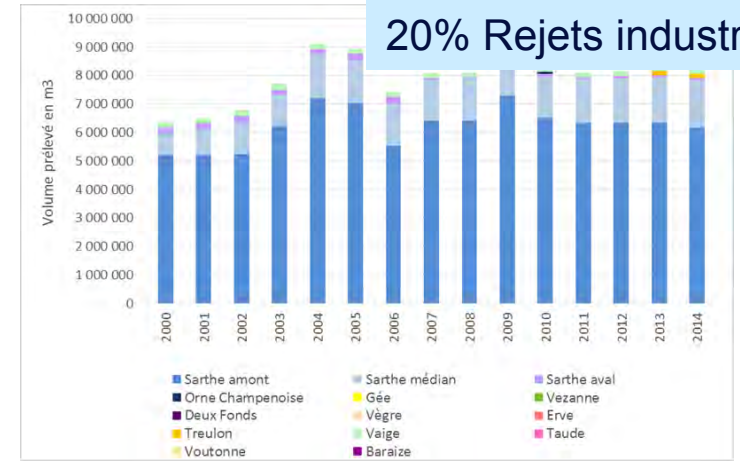
5% Assainissement non collectif



10% Pertes AEP



20% Rejets industriels



Bilan des rejets



Répartition des rejets par unité de gestion

- ❖ Rejets hétérogènes en fonction des unités de gestion
- ❖ En termes de volumes, les sous bassins majoritairement concernés sont:
 - La Sarthe amont
 - La Sarthe médian
 - La Sarthe aval
 - Et la Vègre
- ❖ Rejets d'assainissement collectif très importants principalement en raison des rejets des STEP du Mans à l'amont du BV

Reconstitution de l'hydrologie désinfluencée

Reconstitution de l'hydrologie « desinfluencée »

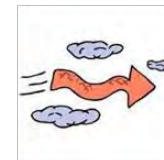
Pluie, ruissellement, infiltration



Fonctionnement naturel



Evapotranspiration



Milieu naturel
aquatique :
Nappe et rivière



Forçage anthropique



Rejets STEP, industries,
pertes de réseaux

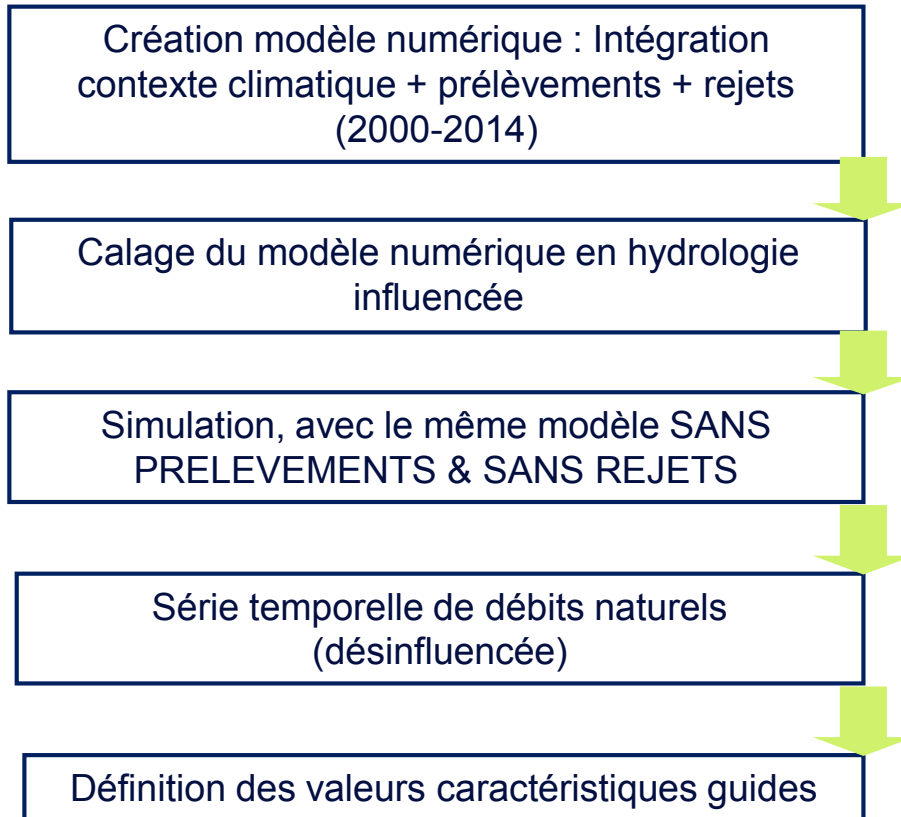
Eau potable, industrie,
agriculture, plans d'eau

Construction du modèle de reconstitution des débits

- ❖ Outil dédié à la gestion de la ressource en eau
- ❖ Représentation mathématique du bassin versant
- ❖ Intègre le réseau hydrographique, les SS BV, les usagers de l'eau...
- ❖ Modèle permettant de représenter prélèvements en ESU et ESO



Principe de modélisation

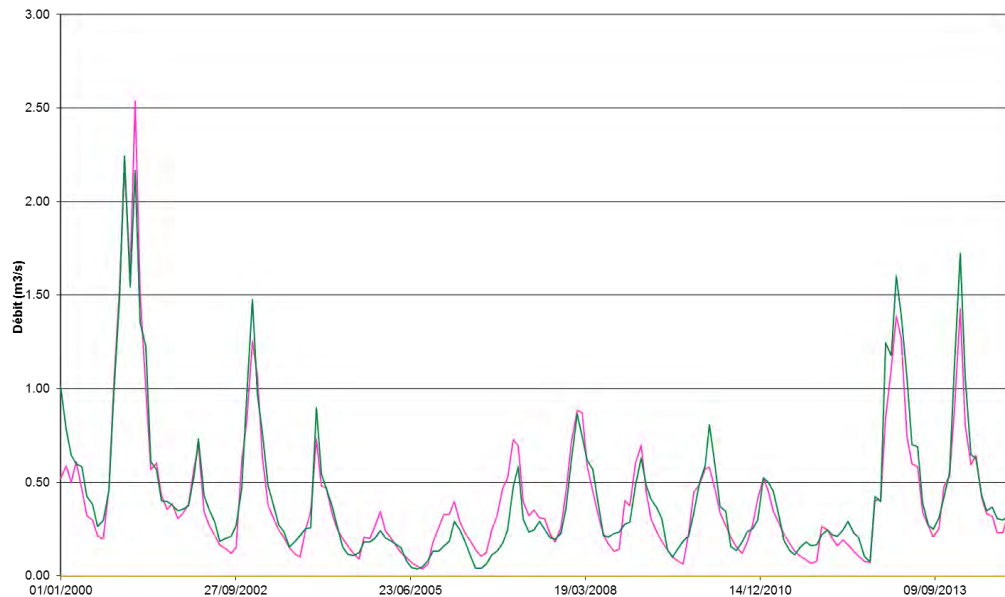


Paramètres de calage:

- ❖ Reproduction de la forme des chroniques mensuelles de débit → critère de Nash
- ❖ Reproduction du module et du QMNA5
- ❖ Reproduction du comportement des aquifères souterrains

Reconstitution de l'hydrologie influencée

Calage du modèle en eau superficielle



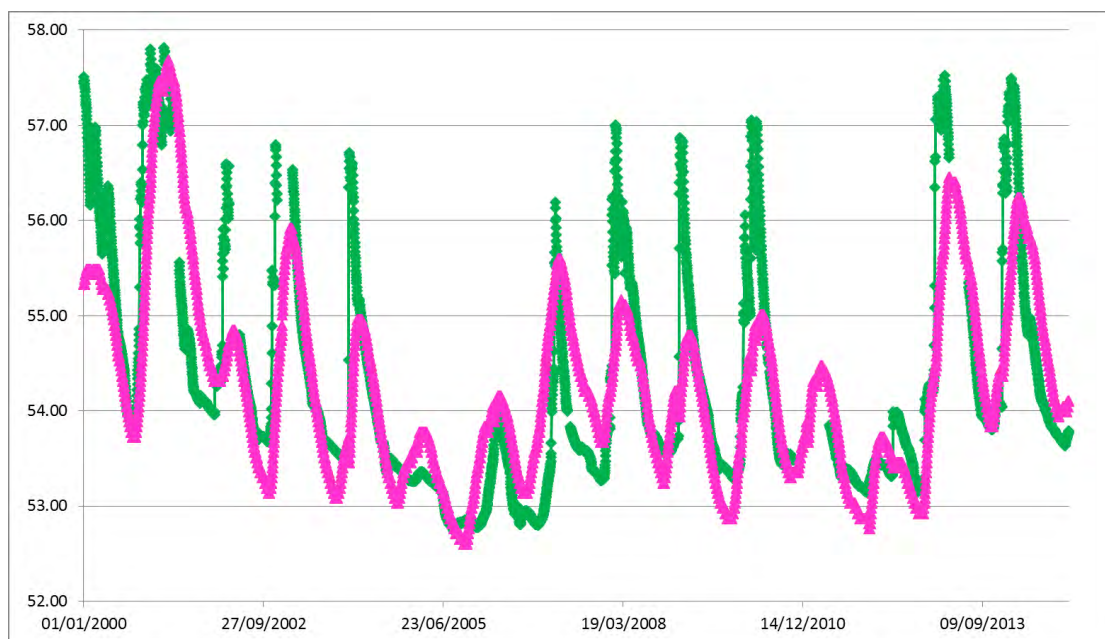
Nash : 92%

Deux Fonds à Avoise	QMNA5	Module
Débits simulés (m3/s)	0.076	0.427
Débits mesurés (m3/s)	0.081	0.428
Différence (m3/s)	-0.006	-0.002

Reconstitution de l'hydrologie influencée

Calage du modèle en eau souterraine

- ❖ Modélisation : reproduction simplifiée des aquifères souterrains
- ❖ Objectifs de calage = reproduire les tendances d'évolution des niveaux d'eau et du battement de nappe



Reconstitution de l'hydrologie influencée



Résultats du calage

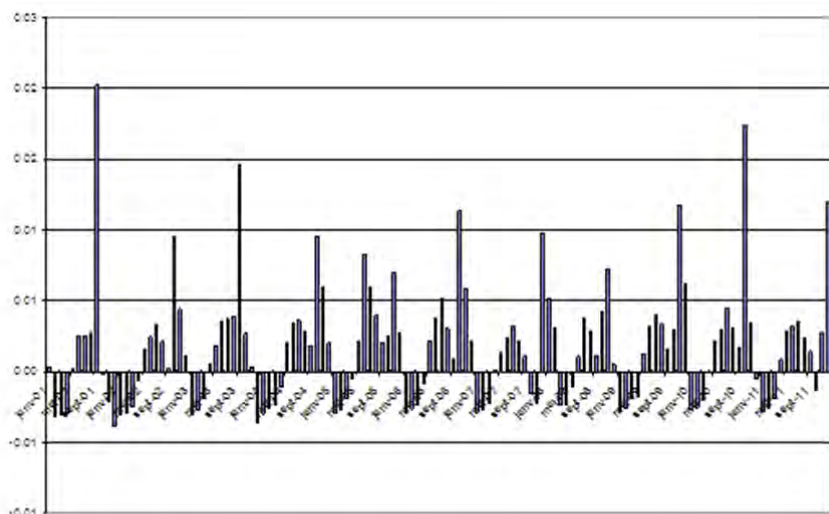
- ❖ Bonne représentation du régime influencé
- ❖ Débits simulés proches des débits observés
- ❖ Bonne reproduction du comportement des aquifères souterrains compte tenu de la modélisation simplifiée

- ❖ Des difficultés de calage sur certains sous bassins en raison des comportements spécifiques :
 - L'Orne Champenoise
 - La Gée
 - La Taude

Reconstitution de l'hydrologie désinfluencée

Quantification du potentiel naturel du bassin versant

○ Exemple de rendus



Verzée	QMNA5	Module
Débits influencés (m3/s)	0.002	2.249
Débits désinfluencés (m3/s)	0.103	2.347
Différence (m3/s)	0.102	0.098

Introduction à la détermination des débits objectifs et des objectifs de niveau de nappe

Phases 3 & 4 : Débits / niveaux / Volumes prélevables

Objectifs

- Détermination des volumes prélevables et des débits / piézométries d'objectifs
 - Sur l'ensemble du cycle hydrologique
 - Pour chaque sous unité de gestion
- Identification des secteurs déficitaires / excédentaires

Phases 3 & 4 : Débits / niveaux / Volumes prélevables

Détermination des volumes prélevables

- Définition : *Volume permettant de satisfaire les usages de l'eau 8 années sur 10 sans avoir recours aux dispositifs de gestion de crise*
- Trois approches différentes selon les périodes de l'année :
 - Période de basses eaux : juin à octobre
 - Période de hautes eaux : novembre à mars
 - Période intermédiaire : avril et mai

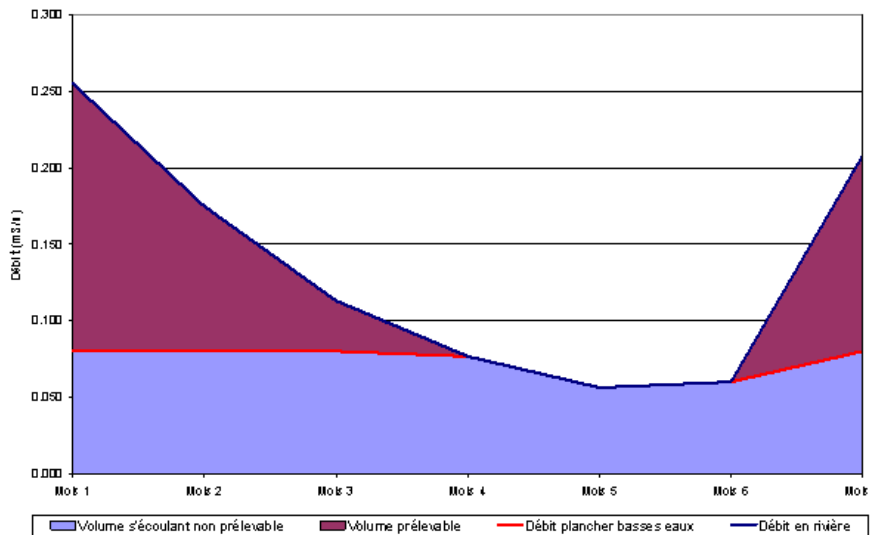


➔ Pourquoi des approches différentes? Parce que les besoins des milieux diffèrent sur l'année

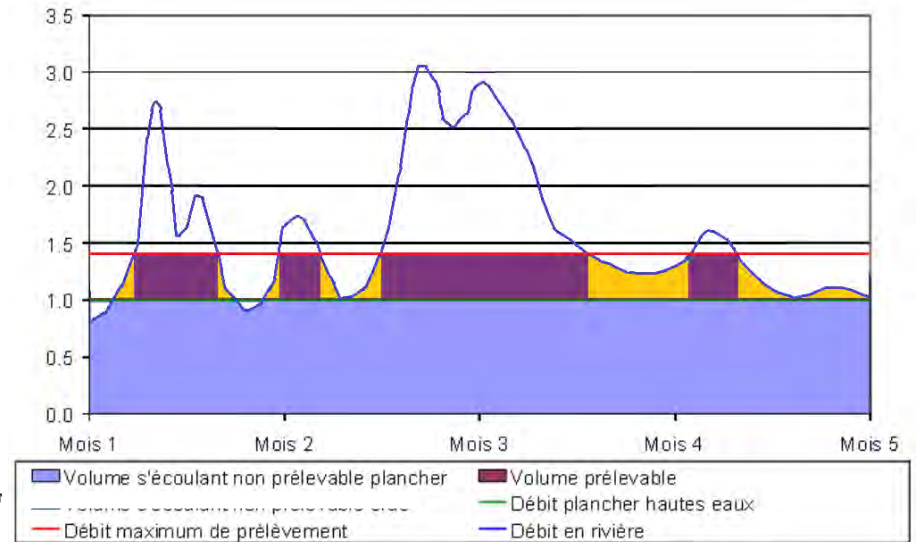
Phases 3 & 4 : Débits / niveaux / Volumes prélevables

Détermination des volumes prélevables

○ En période estivale



○ En période hivernale



Phases 3 & 4 : Débits / Niveaux / Volumes prélevables

Détermination des volumes prélevables

- Et la période intermédiaire?
- Par défaut → Aucun nouveau prélèvement autorisé
- A discuter en cours d'étude – Approche retenue à valider par le groupe de travail

Phases 3 & 4 : Débits / niveaux / Volumes prélevables

Détermination des volumes prélevables

- Comparaison des volumes prélevables VS volumes prélevés
 - identification des secteurs bénéficiaires/déficitaires
- Répartition des volumes prélevables par type de ressource et par usage

Phases 3 & 4 : Débits / niveaux / Volumes prélevables

Détermination des débits objectifs

- Définition : *Débit qui permet d'assurer, en moyenne 8 années sur 10, les besoins du milieu et les usages de l'eau à l'aval*

- Analyse critique des valeurs existantes
 - Points nodaux du SDAGE (Sr1)
 - Points de référence sécheresse départementaux

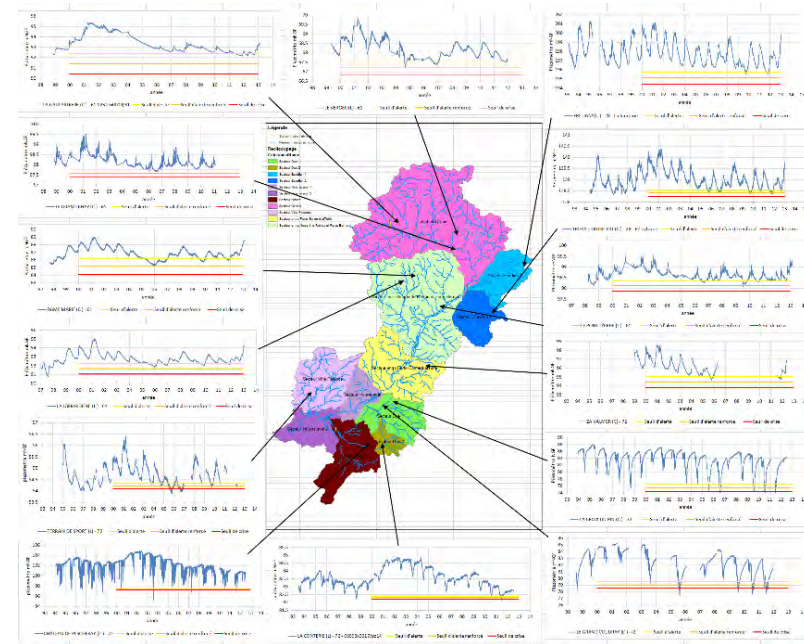
- Valorisation du protocole ESTIMHAB

- Sollicitation de l'ONEMA, fédération de pêche, AAPPMA...

Phases 3 & 4 : Débits / niveaux / Volumes prélevables

Détermination des piézométries d'objectifs

- Détermination des côtes suivantes:
 - PSA : Niveau piézométrique seuil d'alerte
 - PCR : Niveau piézométrique critique

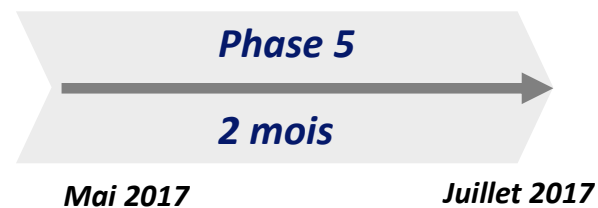
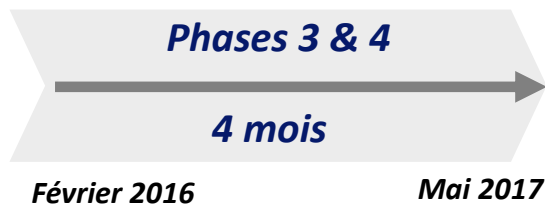
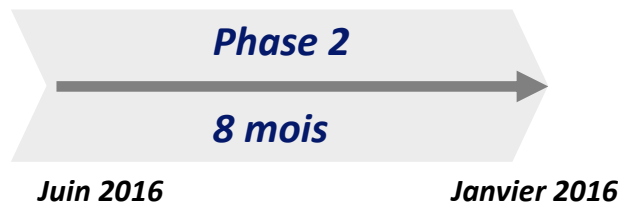
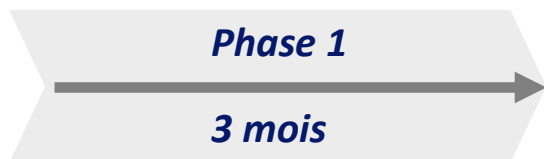


- Corrélation simplifiée en période de basses eaux avec les débits objectifs définis précédemment

Prochaines étapes et suite de l'étude

Déroulement de la mission

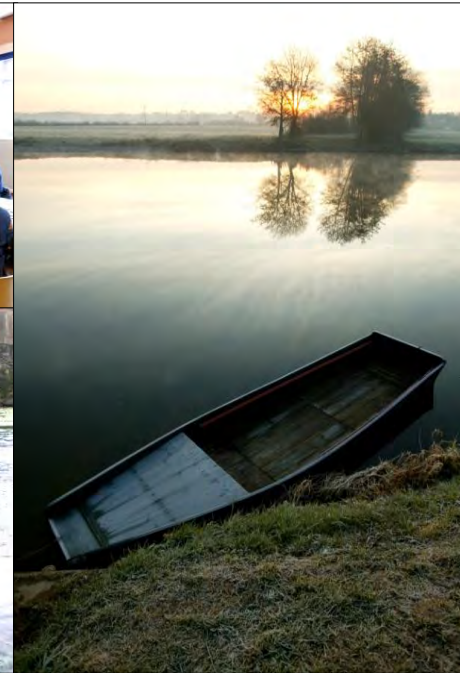
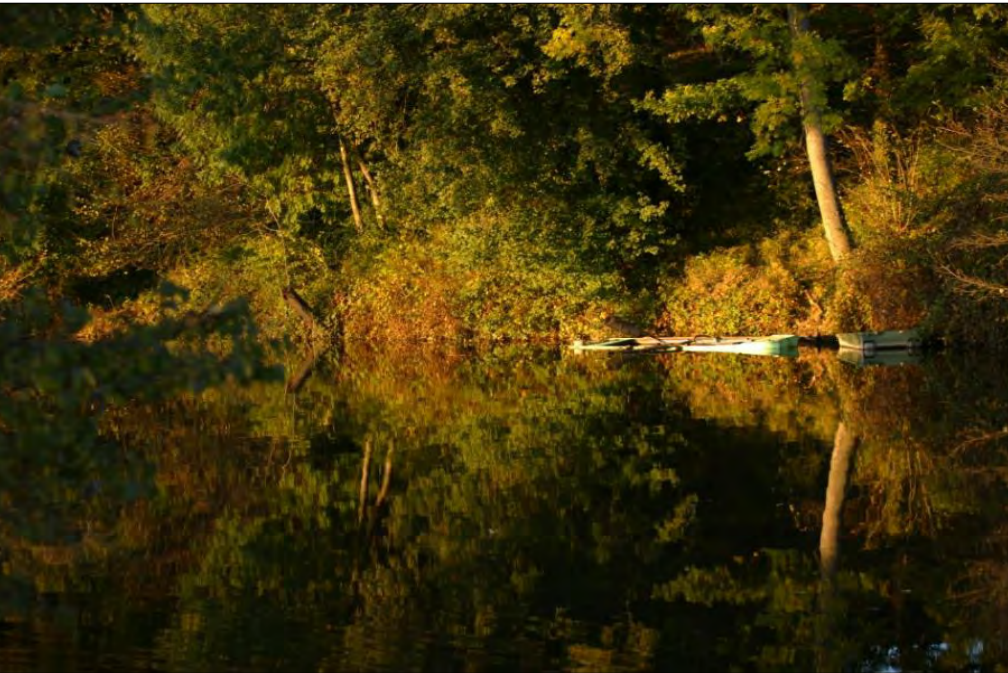
Lancement de l'étude



**Merci pour
votre attention**

3. **Élaboration de la stratégie : retour sur les modifications suite à la dernière CLE et présentation d'un document de synthèse de l'étude**

- **Bureaux d'étude Artelia et Idea recherche**

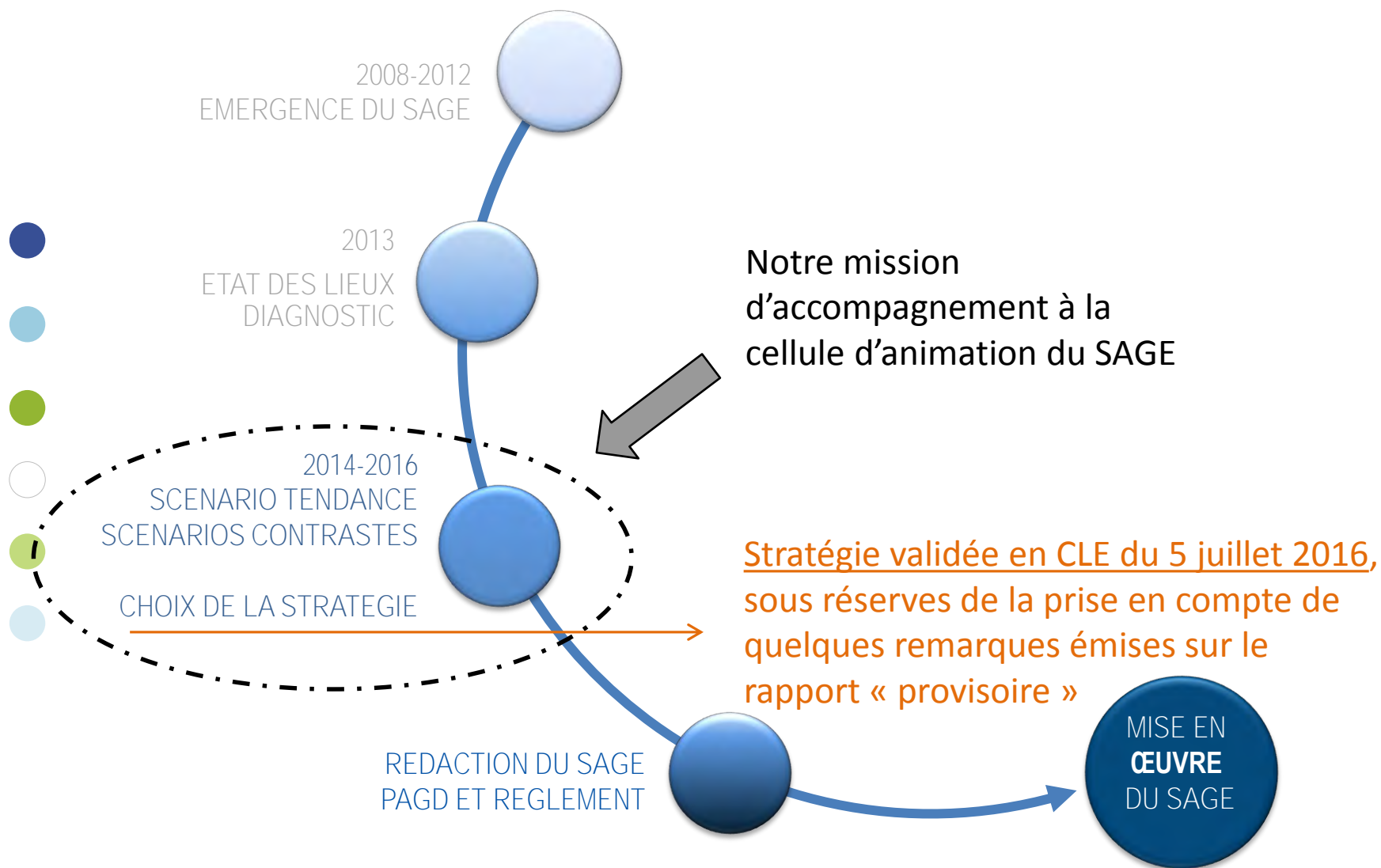


SAGE du bassin de la Sarthe aval

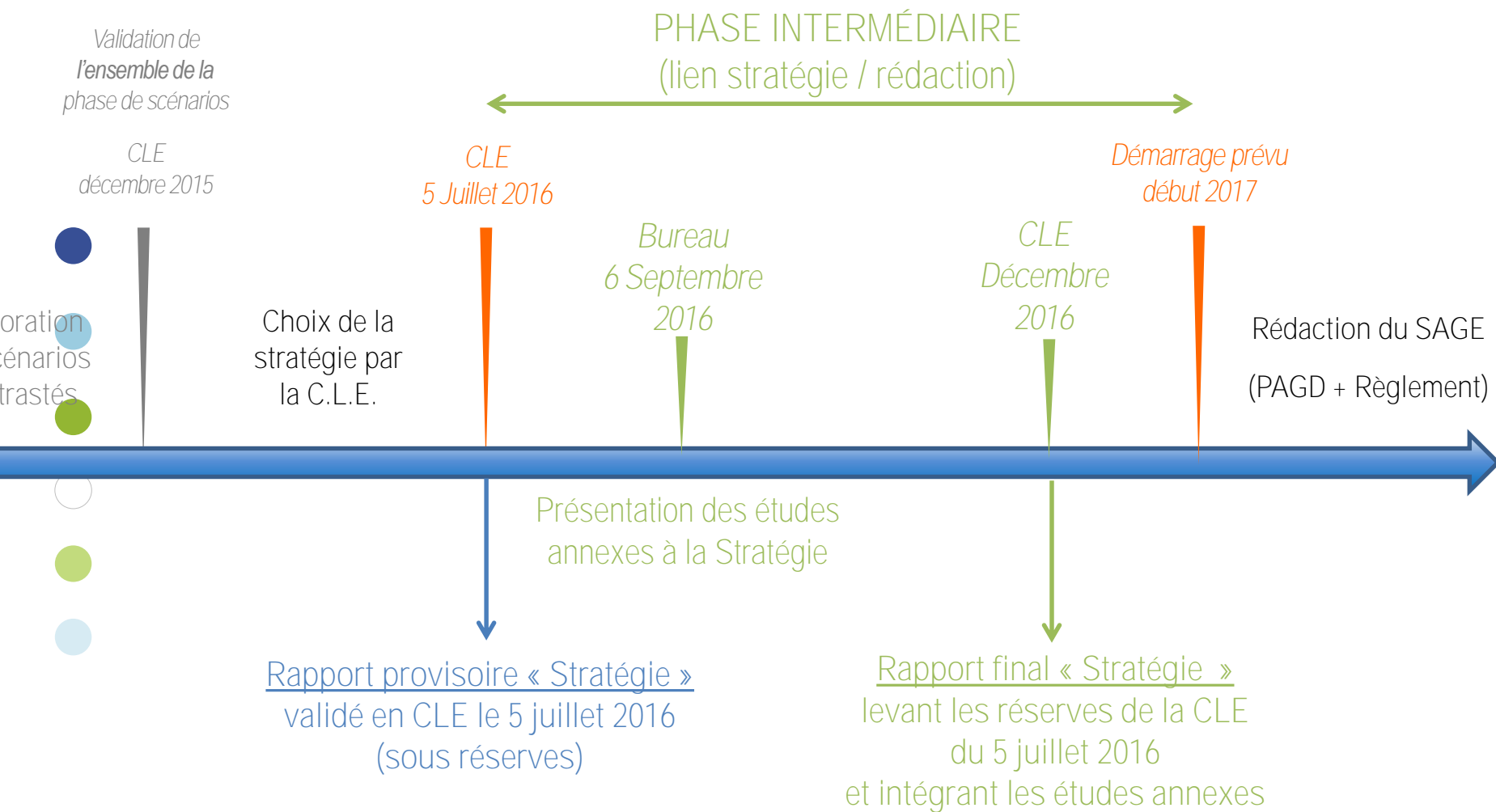
La Stratégie

CLE du 13 Décembre 2016

Les étapes du SAGE Sarthe aval



Les étapes du SAGE Sarthe aval



Rappel des objectifs de la Stratégie collective :

- Choisir une stratégie **d'action** à mettre en place sur le territoire du SAGE Sarthe Aval, pour atteindre le « bon état »
- via une sélection de mesures, parmi les différentes propositions initiées par les acteurs en phase de « scénarios contrastés »

→ Cette stratégie sera déclinée en dispositions/articles dans le PAGD et le Règlement en phase de rédaction

		NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
THEMES	NUMERO MESU	scénario 1	scénario 2	scénario 3
PRATIQUES AGRICOLES	10	Promouvoir les nouvelles techniques de production agricoles validées dans les réseaux DEPHY, voire d'autres réseaux existants (agriculture de conservation, agroforesterie, agriculture écologiquement intensive, TCS...)		
	11		limiter la création de nouveaux drainages	
	12		favoriser la production biologique (par exemple en aidant à la structuration de la filière - restauration collective...)	
	13		Accompagner la conversion à l'agriculture biologique	
	14			Adapter les cultures aux conditions pédo-climatiques et aux capacités de rétention des sols (aspect quantitatif)
	15			Mettre en place et favoriser les systèmes compatibles avec la préservation qualitative de la ressource en eau (systèmes herbagers, ...) -> Accompagner les agriculteurs en installation
PRELEVEMENTS	16	Informez sur la qualité des eaux de puits	mesure scénario 1+	mesure scénario 1+ scénario 2+
	17	Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des forages domestiques (hors prélèvements déclarés)		
	18		Identifier les volumes prélevables sur les eaux souterraines et superficielles (SAGE ciblé comme "nécessaire" par le SDAGE LB 2016-2021, au vu de l'aspect quantitatif)	
	19			Appuyer les agriculteurs pour développer des programmes de jets contre les pollutions à l'échelle des axes d'alimentation des captages (AAC)
	20			Appuyer les agriculteurs pour développer des programmes de protection des ressources en eau possible à l'axe d'alimentation de chaque captage (AAC), au vu des paramètres de protection

Sommaire du rapport provisoire de « Stratégie collective »

PRÉAMBULE

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET AIDE À LA LECTURE DU DOCUMENT

● CHAPITRE A : LES PRÉREQUIS PRÉSENTÉS AUX ACTEURS

● CHAPITRE B : LA CONSTRUCTION D'UNE ARBORESCENCE STRATÉGIQUE

● CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE

○ CONCLUSION

● DÉFINITIONS / GLOSSAIRE

● ANNEXES

ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA STRATÉGIE

ENJEUX - DIAGNOSTIC /TENDANCES

- Gouvernance, Communication, mise en cohérence
/ SAGE nécessaire

- Hydromorphologie et continuité écologique
- Zones humides

- Inondations, ruissellement
/ Erosion

- Qualité des eaux
- Gestion équilibrée de la ressource

ORIENTATIONS STRATEGIQUES (AXES DE LA STRATEGIE)

GOUVERNER
Pilotage, Sensibilisation,
Organisation, Planification

AMELIORER L'HYDROLOGIE, LA
MORPHOLOGIE ET PRESERVER LES
MILIEUX

MIEUX AMENAGER LE TERRITOIRE
Gérer de manière préventive et
curative les évènements naturels et
anthropiques

MIEUX GERER LES USAGES,
via une gestion qualitative et
quantitative

LEVIERS D'ACTION (THEMES DES SCENARIOS CONTRASTES)

Etudier, communiquer
Piloter le SAGE
Améliorer la connaissance

Renaturer les têtes de bassin versant
Entretien des cours d'eau
Mieux gérer les ouvrages
Eradiquer les espèces invasives
Préserver les zones humides

Mieux gérer les inondations
Préserver le bocage
Gérer les eaux pluviales

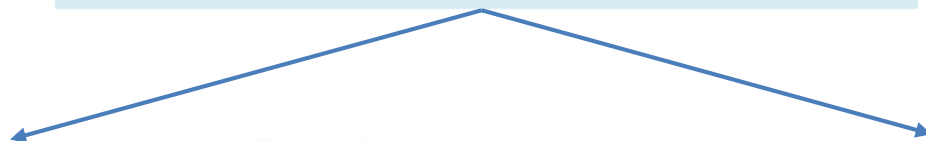
Adapter les pratiques agricoles, et
réduire l'usage des pesticides
Ajuster les prélèvements
Abandonner l'usage des pesticides
(particuliers et collectivités)
Maîtriser les plans d'eau
Encourager l'économie d'eau

Présentation des ajustements du rapport de stratégie depuis la CLE de juillet 2016 :

THEME : COURS D'EAU

- Les débats menés avec les services de la DDTM lors de la dernière CLE ont amené à décliner la mesure 16 de la version précédente en deux mesures :

MESURE 16 :	Milieux
INTITULE :	Centraliser la donnée sur les inventaires de cours d'eau et s'assurer d'une méthode de diagnostic homogène à l'échelle du SAGE
PORTEE DE LA MESURE :	Opérationnelle
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Structure porteuse du SAGE



MESURE 16 :	Milieux
INTITULE :	Centraliser les données sur les inventaires de cours d'eau et contribuer à la définition et à la mise en œuvre d'une méthode de diagnostic cohérente à l'échelle du SAGE
PORTEE DE LA MESURE :	Opérationnelle
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Structure porteuse du SAGE

MESURE 17 :	Milieux
INTITULE :	Compléter les inventaires DDT des cours d'eau selon la méthode cohérente (définie dans la disposition n°16)
PORTEE DE LA MESURE :	Etude
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Communes et leurs groupements, Structures GEMAPI

- Ainsi, le nombre total de mesures passe de 68 à 69 dans la version finale de la stratégie

Présentation des ajustements du rapport de stratégie depuis la CLE de juillet 2016 :

THEME : ZONES HUMIDES

- Complément apporté à la disposition relative aux inventaires de zones humides en dehors des zones à urbaniser :

MESURE 27 :		Milieux
INTITULE :	Définir une méthode <u>homogène</u> de recensement des zones humides avec les SAGE voisins et différents partenaires, pour l'investigation au-delà des zones à urbaniser	
PORTEE DE LA MESURE :	Opérationnelle	
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Structure porteuse du SAGE, Communes et leurs groupements (UFC Que Choisir)	



MESURE 28 :		Milieux
INTITULE :	Définir une méthode <u>homogène</u> de recensement des zones humides avec les SAGE voisins et différents partenaires, et réaliser un inventaire global au-delà des zones à urbaniser	
PORTEE DE LA MESURE :	Opérationnelle	
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Structure porteuse du SAGE, Communes et leurs groupements (UFC Que Choisir)	

Présentation des ajustements du rapport de stratégie depuis la CLE de juillet 2016 :

THEME : INONDATIONS

- Complément apporté à la disposition relative à la réduction de la vulnérabilité via les documents d'urbanisme :

MESURE 37 :	Gouvernance Inondation/Etiage
INTITULE :	Réduire la vulnérabilité aux inondations par le biais des documents d'urbanisme
PORTEE DE LA MESURE :	Opérationnelle
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Communes et leurs groupements (sur un même BV)



MESURE 38 :	Gouvernance Inondation/Etiage
INTITULE :	Réduire la vulnérabilité aux inondations par le biais de préconisations dans les documents d'urbanisme
PORTEE DE LA MESURE :	Opérationnelle
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Communes et leurs groupements (sur un même BV)

Présentation des ajustements du rapport de stratégie depuis la CLE de juillet 2016 :

THEME : PRATIQUES AGRICOLES

- Précision dans les actions à entreprendre pour la diminution de l'usage de pesticides en milieu agricole :

MESURE 53:	Qualité	Quantité	Milieux
INTITULE :	Accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'usage des pesticides, notamment en communiquant les retours d'expérience des divers réseaux DEPHY... (cf. mesure 52)		
PORTEE DE LA MESURE :	Opérationnelle		
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Structure porteuse du SAGE, Chambre d'agriculture		



MESURE 54:	Qualité	Quantité	Milieux
INTITULE :	Sensibiliser et accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'usage des pesticides, notamment en communiquant les retours d'expérience des divers réseaux DEPHY... (cf. mesure 52)		
PORTEE DE LA MESURE :	Opérationnelle		
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Structure porteuse du SAGE, Chambres d'agriculture, GAB, CIVAM		

Présentation des ajustements du rapport de stratégie depuis la CLE de juillet 2016 :

THEME : PRÉLÈVEMENTS

- Mise à jour au regard des études menées en parallèle de l'élaboration du SAGE :

MESURE 58 :	Quantité
INTITULE :	Définir les volumes prélevables sur les eaux souterraines et superficielles (SAGE ciblé comme « nécessaire » par le SDAGE LB 2016-2021 vis-à-vis de l'aspect quantitatif)
PORTEE DE LA MESURE :	Etude
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Structure porteuse du SAGE



MESURE 59 :	Quantité
INTITULE :	Prendre en compte les conclusions de l'étude des volumes prélevables (programme d'action) dans le SAGE
PORTEE DE LA MESURE :	Etude
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Structure porteuse du SAGE

Présentation des ajustements du rapport de stratégie depuis la CLE de juillet 2016 :

THEME : PESTICIDES (PARTICULIERS ET COLLECTIVITÉS)

- Valorisation des actions/initiatives déjà menées :

MESURE 61 :	Qualité
INTITULE :	Infomer sur les dangers des pesticides (effet cocktail, substances...) et changer le regard des gens sur ce qu'est une "commune propre" (accompagnement technique et financier)
PORTEE DE LA MESURE :	Opérationnelle
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Structure porteuse du SAGE



MESURE 62 :	Qualité
INTITULE :	Infomer sur les dangers des pesticides (effet cocktail, substances...) et changer le regard des gens sur ce qu'est une "commune propre" (accompagnement technique et financier), en s'appuyant sur l'expertise scientifique (IRSTEA, INRA, CNRS, ARS)
PORTEE DE LA MESURE :	Opérationnelle
MAITRISE D'OUVRAGE POTENTIELLE :	Structure porteuse du SAGE

LES AUTRES COMPLEMENTS APPORTES AU RAPPORT :

ANNEXES AJOUTÉES AU RAPPORT DE STRATÉGIE :

ANNEXE 2 : RÉGLEMENTATION ACTUELLE APPLICABLE SUR :

- LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
- LES HAIES ET LE PIÉTINEMENT DES COURS D'EAU DANS L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DE LA PAC (POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE)

ANNEXE 3 : ÉVALUATION DES BÉNÉFICES

ANNEXE 4 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS

ANNEXE 6 : INDICATEURS DE SUIVI DES MESURES

PLAQUETTE DE PRÉSENTATION POUR LA CLE DE DÉCEMBRE 2016

LES AUTRES COMPLEMENTS APPORTES AU RAPPORT :

ANNEXES AJOUTÉES AU RAPPORT DE STRATÉGIE :

ANNEXE 2 : RÉGLEMENTATION ACTUELLE APPLICABLE SUR :

- LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
- LES HAIES ET LE PIÉTINEMENT DES COURS D'EAU DANS L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DE LA PAC (POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE)

ANNEXE 3 : ÉVALUATION DES BÉNÉFICES

ANNEXE 4 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS

ANNEXE 6 : INDICATEURS DE SUIVI DES MESURES

PLAQUETTE DE PRÉSENTATION POUR LA CLE DE DÉCEMBRE 2016

ANNEXE 4 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS

- Renvoi vers l'annexe n°4 :

« Etat d'avancement sur la réflexion visant la définition des objectifs quantifiés »

- Attendus :

La stratégie du SAGE Sarthe Aval définit des objectifs quantifiés pour les paramètres :

- Nitrates
- Phosphore total
- Pesticides
- Taux d'étagement

ANNEXE 4 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS

- Construction de l'annexe :

- Rappel du contexte : « Le bon état »
- Rappel du contexte : « eaux superficielles »
 - Les masses d'eau
 - L'état de ces masses d'eau
 - Et le respect ou non du bon état (dernière évaluation de 2013)
- Rappel du contexte : « eaux souterraines »
 - Les masses d'eau
 - L'état de ces masses d'eau
 - Et le respect ou non du bon état (dernière évaluation de 2013)

- Nitrates – eaux superficielles
- Nitrates - eaux souterraines
- Phosphore total – eaux superficielles
- Pesticides – eaux superficielles et souterraines
- Taux d'étagement

Pour chaque paramètre, sont donnés par masse d'eau:

- La réglementation actuelle
- Les tendances d'évolutions pressenties à l'avenir
- L'évolution passée de la qualité des masses d'eau
- Les propositions de seuils objectifs sur le SAGE

ANNEXE 4 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS

- Nitrates – eaux superficielles :

Propositions d'objectifs pour les eaux superficielles (NO₃)

- •Application du principe de non dégradation pour les masses d'eau en bon état
- •Pour les masses d'eau ne respectant pas le bon état : Respect du seuil réglementaire fixé à 50 mg/l (= objectif DCE en concentration)
-
- •Objectif plus ambitieux en lien avec la disposition 2A du SDAGE : Réduction des flux de nitrates de 10% . (Sans délai d'atteinte et sous réserve d'en vérifier la faisabilité)
-

ANNEXE 4 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS

- Nitrates - eaux souterraines :

Propositions d'objectifs pour les eaux souterraines (NO₃)

- Application du principe de non dégradation pour les masses d'eau en bon état
- Pour les masses d'eau ne respectant pas le bon état : Respect du seuil réglementaire fixé à 50 mg/l (= objectif DCE)
- Objectif plus ambitieux pour les masses d'eau souterraines alimentant un captage prioritaire . Seuil fixé à 40mg/l sans délai d'atteinte de cet objectif.

ANNEXE 4 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS

- Phosphore total – eaux superficielles :

Propositions d'objectifs pour les eaux superficielles (P total)

- Application du principe de non dégradation pour les masses d'eau en bon état
- Pour les masses d'eau ne respectant pas le bon état : Respect du seuil réglementaire fixé à 0,2 mg/l (= objectif DCE)

ANNEXE 4 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS

- Pesticides – eaux superficielles et souterraines:

Propositions d'objectifs pour le paramètre « pesticides »

- Application du principe de non dégradation pour les masses d'eau en bon état

- S'affranchir de tout traitement « pesticides » sur les eaux potabilisables

- Viser le respect des seuils « eaux potables » = 0,1 µg/l par substance et 0,5 µg/l pour la somme des substances

LES AUTRES COMPLEMENTS APPORTES AU RAPPORT :

ANNEXES AJOUTÉES AU RAPPORT DE STRATÉGIE :

ANNEXE 2 : RÉGLEMENTATION ACTUELLE APPLICABLE SUR :

- LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES
- LES HAIES ET LE PIÉTINEMENT DES COURS D'EAU DANS L'ÉCOCONDITIONNALITÉ DE LA PAC (POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE)

ANNEXE 3 : ÉVALUATION DES BÉNÉFICES

ANNEXE 4 : OBJECTIFS QUANTIFIÉS

ANNEXE 6 : INDICATEURS DE SUIVI DES MESURES

PLAQUETTE DE PRÉSENTATION POUR LA CLE DE DÉCEMBRE 2016

PRÉALABLE À L'ANNEXE 3 : ANALYSE ÉCONOMIQUE

- Analyse économique en 2 parties :
 - Évaluation des coûts du SAGE Sarthe Aval
 - **Évaluation des bénéfices de l'atteinte du bon état**



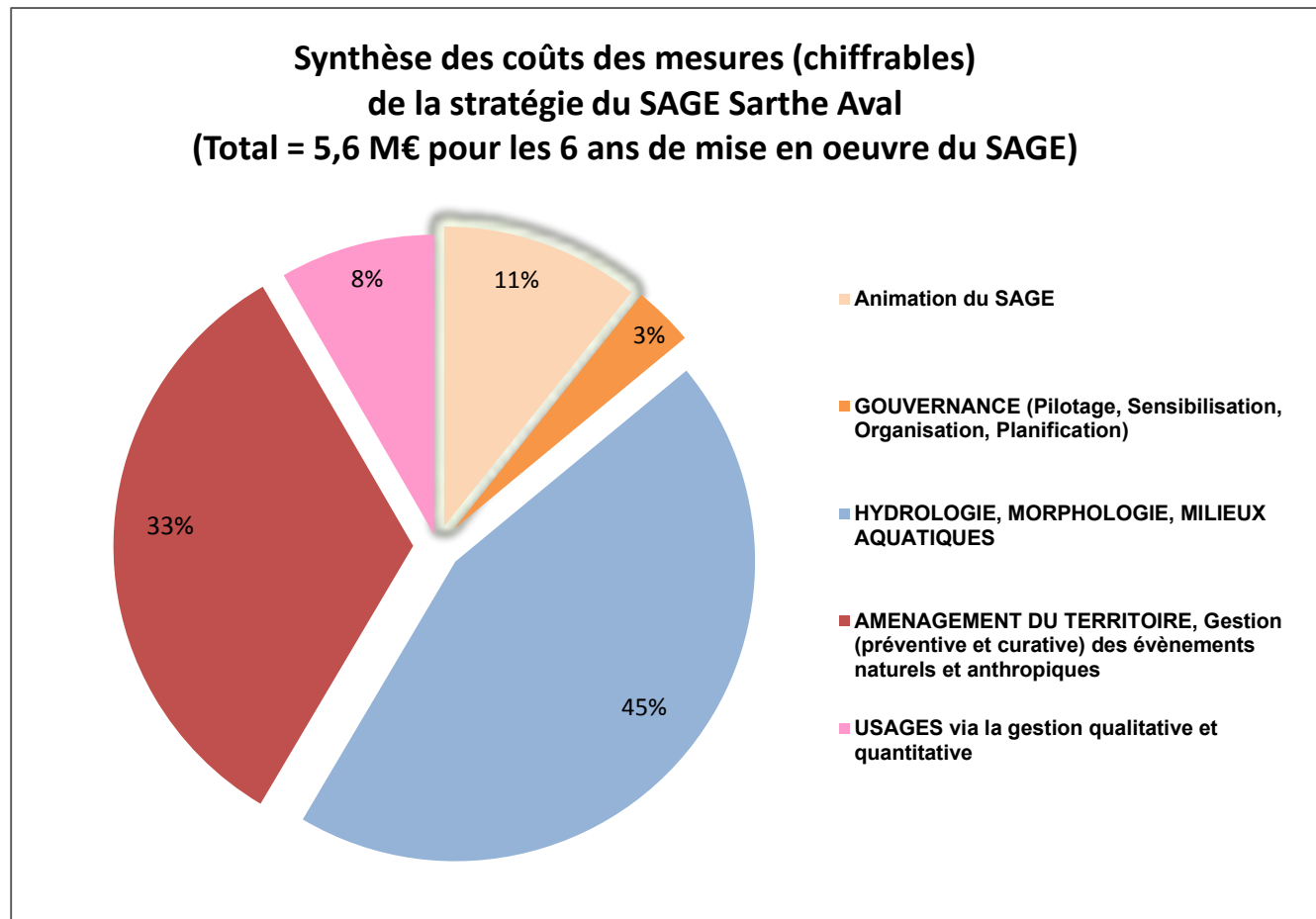
*Ces deux composantes ne sont pas comparables en tant que telles.
En effet :*

- *les hypothèses ne sont pas les mêmes (analyses non exhaustives)*
- *les objectifs sont différents (délai différent pour l'atteinte du bon état et délai de mise en œuvre du SAGE)*

PRÉALABLE À L'ANNEXE 3 :

EVALUATION DES COÛTS DU SAGE SARTHE AVAL

- Synthèse des coûts du SAGE Sarthe Aval :
(à partir des mesures retenues en stratégie, hors mesures non chiffrables)

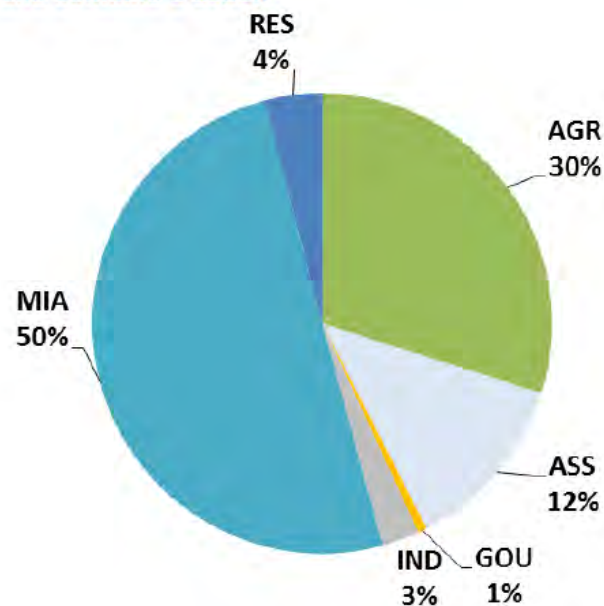


PRÉALABLE À L'ANNEXE 3 :

RAPPEL DU COÛT DU PROGRAMME DE MESURES DU SDAGE 2016-2021

MSL - Répartition en % du coût du PDM 2016-2021
par grand domaine d'action

Bassin Loire-Bretagne
Mayenne-Sarthe-Loir



Domaine	Coût en millions d'euros du PDM 2016-2021	Nombre de mesures par domaine du PDM 2016-2021
Total	322	1 849
Agriculture (AGR)	96	407
Assainissement (ASS)	41	258
Connaissance (GOU)	2	108
Industrie et artisanat (IND)	8	44
Milieus aquatiques (MIA)	161	933
Ressource (RES)	13	99

ANNEXE 3 : EVALUATION DES BÉNÉFICES LIÉS À L'ATTEINTE DU BON ÉTAT SUR LE TERRITOIRE DU SAGE SARTHE AVAL

- Méthode et sources bibliographiques :

Guide publié par le CGDD (Commissariat Général au Développement Durable) en mai 2014 :

« Références –

*Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux
(actualisation en vue du 2ème cycle DCE) »*

➤ Méthode appliquée par l'AELB

➤ Ratios de bénéfices environnementaux issus de diverses études (intervalles de confiance) :

	Bernadat, 2005	Devaux, 2008	Ile-de-France (Larroque, 2008)	Voulzie + Champagne (Larroque, 2010)
Volume d'eau traité	/	/	348 575 733	78 300 000
Coûts d'investissement	0,07 – 0,09 € ₂₀₀₅ soit 0,08 – 0,10 € ₂₀₁₂	/	/	/
Coûts annuels de fonctionnement	0,15 – 0,2 € ₂₀₀₅ soit 0,17 – 0,22 € ₂₀₁₂	/	/	/
Coûts unitaires de traitement	0,22 – 0,29 € ₂₀₀₅ soit 0,25 – 0,32 € ₂₀₁₂	0,41 – 0,72 € ₂₀₀₈ soit 0,43 – 0,76 € ₂₀₁₂	0,25 – 0,61 € ₂₀₀₈ soit 0,26 – 0,65 € ₂₀₁₂	0,11 – 0,61 € ₂₀₁₀ soit 0,11 – 0,64 € ₂₀₁₂
Coûts unitaires de traitement des nitrates (dires d'experts)			0,41 – 0,61 € ₂₀₁₂ /m ³	

ANNEXE 3 : EVALUATION DES BÉNÉFICES LIÉS À L'ATTEINTE DU BON ÉTAT SUR LE TERRITOIRE DU SAGE SARTHE AVAL

- Types de bénéfices :

- Bénéfices marchands

- Moindre coût de traitement de l'eau

- Bénéfices non marchands

- Satisfaction retirée par l'atteinte du bon état des cours d'eau et des nappes
- Satisfaction retirée par l'atteinte du bon état des milieux (zones humides)

ANNEXE 3 : EVALUATION DES BÉNÉFICES LIÉS À L'ATTEINTE DU BON ÉTAT SUR LE TERRITOIRE DU SAGE SARTHE AVAL

- Hypothèses :

- Bénéfices marchands

- o Moindre coût de traitement de l'eau

Eau potable traitée sur l'ensemble du territoire du SAGE (mini et maxi)

2 ratios de bénéfices (mini et maxi) : pour les paramètres nitrates et pesticides

Bénéfices marchands ^a		Unité ^a	Prix unitaire ^a		Quantité ^a		Total (€/an) ^a	
			min ^a	max ^a	min ^a	max ^a	min ^a	max ^a
Moindre coût de traitement pour l'AEP ^a	Traitement dû aux nitrates ^a	€/m ³ ^a	0,41 ^a	0,61 ^a	10 ⁰⁰⁰ 000 ^a	13 ⁷⁰⁰ 000 ^a	4 ¹⁰⁰ 000 ^a	8 ³⁵⁷ 000 ^a
	Traitement dû aux pesticides ^a	€/m ³ ^a	0,06 ^a	0,2 ^a	10 ⁰⁰⁰ 000 ^a	13 ⁷⁰⁰ 000 ^a	600 ⁰⁰⁰ ^a	2 ⁷⁴⁰ 000 ^a

- Bénéfices non marchands

- o Satisfaction retirée par l'atteinte du bon état des cours d'eau et des nappes
- o Satisfaction retirée par l'atteinte du bon état des milieux (zones humides)

ANNEXE 3 : EVALUATION DES BÉNÉFICES LIÉS À L'ATTEINTE DU BON ÉTAT SUR LE TERRITOIRE DU SAGE SARTHE AVAL

- Hypothèses :

- Bénéfices marchands

- Moindre coût de traitement de l'eau

- Bénéfices non marchands

- Satisfaction retirée par l'atteinte du bon état des cours d'eau et des nappes

Usagers actuels :

- ✓ Pêcheurs :

adhérents AAPPMA

- ✓ Kayakistes :

licenciés et

locations saisonnières

Usagers futurs :

pas de données
chiffrées sur le
territoire du SAGE
Sarthe Aval

Non-usagers :

- ✓ **Valeur patrimoniale des cours d'eau :**

*ménages qui ne sont ni
pêcheurs ni kayakistes*

- ✓ **Valeur patrimoniale des nappes :**

*ménages non alimentés en eau
potable par la nappe*

- Satisfaction retirée par l'atteinte du bon état des milieux (zones humides)

ANNEXE 3 : EVALUATION DES BÉNÉFICES LIÉS À L'ATTEINTE DU BON ÉTAT SUR LE TERRITOIRE DU SAGE SARTHE AVAL

- Hypothèses :
 - Bénéfices marchands
 - Moindre coût de traitement de l'eau
 - Bénéfices non marchands
 - Satisfaction retirée par l'atteinte du bon état des cours d'eau et des nappes
 - Satisfaction retirée par l'atteinte du bon état des milieux (zones humides)

Superficie de zones humides fonctionnelles sur le territoire :

- ✓ *Hors Basses Vallées Angevines (pré-localisation DREAL, en soustrayant les plans d'eau) : 11 900 ha*
- ✓ *Basses Vallées Angevines (RAMSAR) : 3 850 ha*

Ratios des services rendus par les ZH pour les thématiques :

- ✓ **Soutien d'étiage**
- ✓ *Ecrêtement des crues*
- ✓ *Recharge des aquifères*
- ✓ *Valeur dite « sociale »*

→ Ratios :

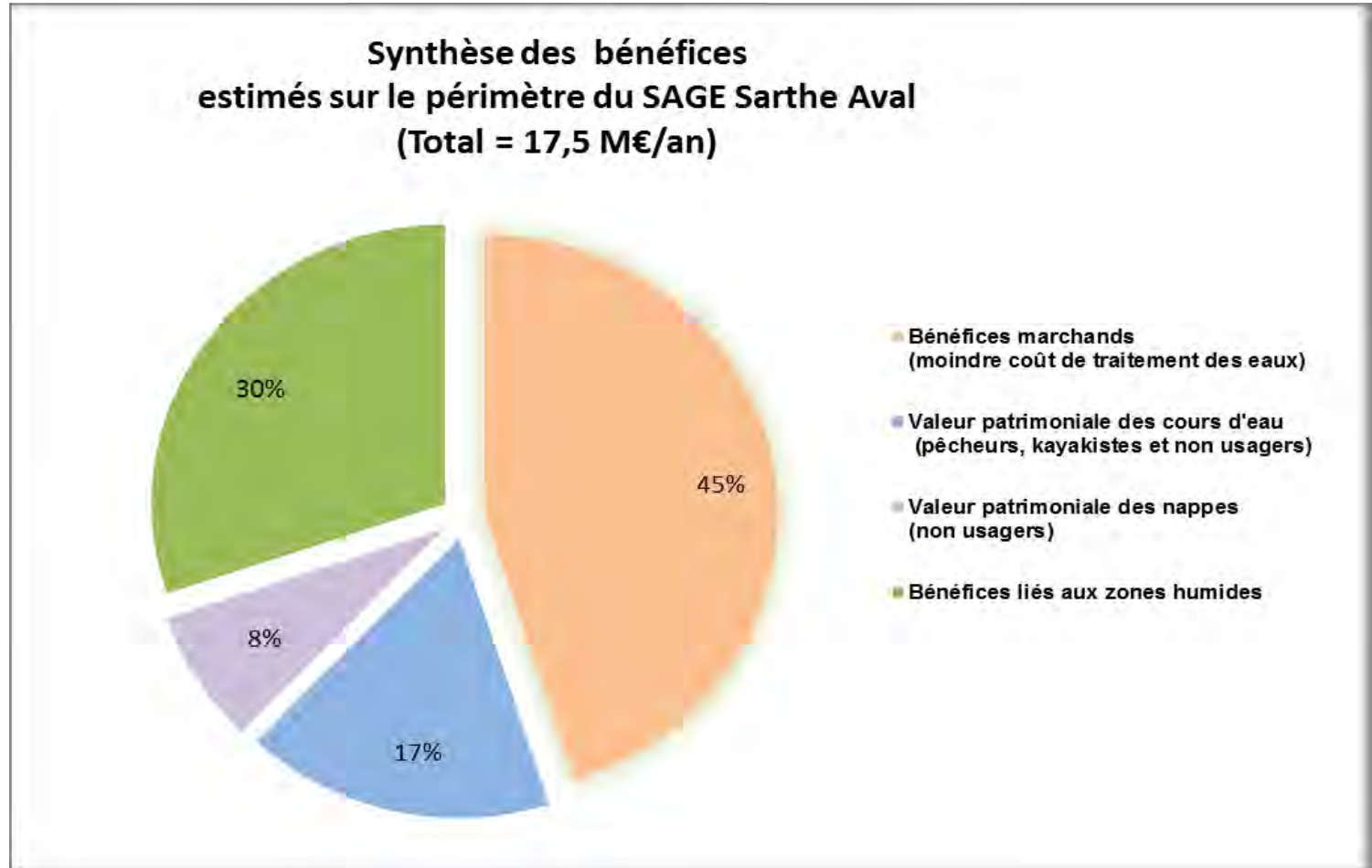
- *contextes environnementaux représentatifs*
- *moyenne des minimums*

Coût d'entretien des zones humides à soustraire des bénéfices :

estimé à 177 € / ha / an (bibliographie existante)

ANNEXE 3 : EVALUATION DES BÉNÉFICES LIÉS À L'ATTEINTE DU BON ÉTAT SUR LE TERRITOIRE DU SAGE SARTHE AVAL

- Résultats :



Le SAGE Sarthe aval Des enjeux à la stratégie, une démarche cohérente



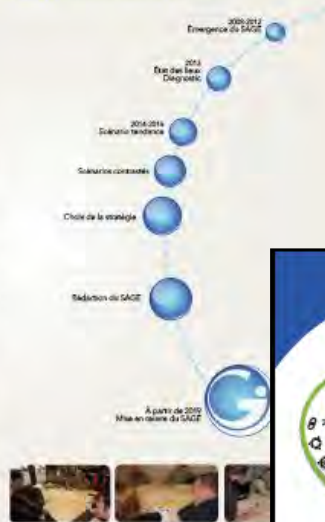
Édito

Qui cum venisset ob haec festinatis itineribus Antiochiam, praestricta palatii lanuis, contempto Caesare, quem videri decesserat, ad praetorium cum pompa sollemni pernix morbosque diu causatus nec regiam introit nec processit in publicum, sed abditus multa in eius mollebat exitum addens quaedam relationibus supervacua, quas subinde dimittebat ad principem.

Qui cum venisset ob haec festinatis itineribus Antiochiam, praestricta palatii lanuis, contempto Caesare, quem videri decesserat, ad praetorium cum pompa sollemni pernix morbosque diu causatus nec regiam introit nec processit in publicum, sed abditus multa in eius mollebat exitum addens quaedam relationibus supervacua, quas subinde dimittebat ad principem.

Qui cum venisset ob haec festinatis itineribus Antiochiam, praestricta palatii lanuis, contempto Caesare, quem videri decesserat, ad praetorium cum pompa sollemni pernix morbosque diu causatus nec regiam introit nec processit in publicum, sed abditus multa in eius mollebat exitum addens quaedam relationibus supervacua, quas subinde dimittebat ad principem.

Les différentes étapes du SAGE



De gauche à droite : Jean-Paul Bédard, président du comité de pilotage du SAGE et vice-président de la CLE, Aurélien de Senneval, maire d'Arçay, vice-président du comité de pilotage du SAGE et président de la CLE, Jean-Louis Dubois, vice-président d'Agglo Loire Sarthoise, vice-président de la CLE

Sommaire

- Édito
- Les différentes étapes du SAGE
- Le besoin de la Sarthe Aval, les évolutions à venir
- Les grandes lignes du futur SAGE Sarthe Aval
- Quelques exemples de mesures
- Vers la mise en œuvre du SAGE

La plaquette de présentation de la stratégie

Les grandes lignes du futur SAGE Sarthe Aval



L'objectif des scénarios contrastés est de définir des alternatives au scénario tendance à partir des propositions des acteurs :

- déterminer des moyens d'action pour répondre aux enjeux définis ;
- évaluer les impacts des différentes mesures ;
- préciser le caractère opérationnel et/ou réglementaire de chacune des mesures ;
- préciser les coûts et la maîtrise d'ouvrage potentielle ;
- hiérarchiser les mesures.

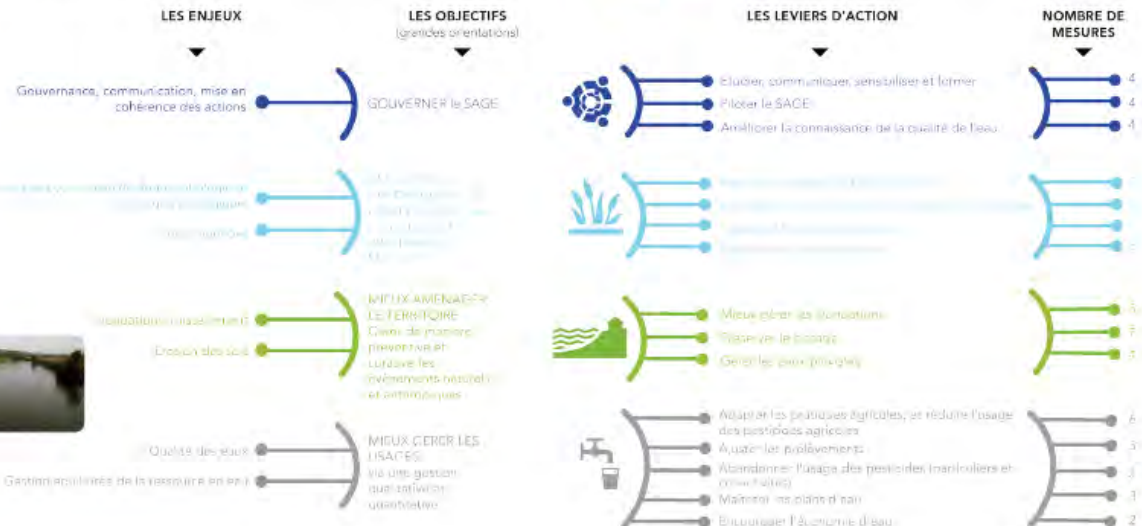
Le choix de la stratégie collective vise à valider les objectifs du futur SAGE et de choisir les moyens de les atteindre parmi les différentes mesures initiées par les acteurs :

- réaliser une analyse comparative des mesures ;
- formuler des objectifs et choisir les éléments à retenir ;
- préciser les coûts de la stratégie retenue ;
- vérifier la compatibilité avec le schéma d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne.

La stratégie collective du futur schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sarthe Aval se décline en objectifs et leviers d'action à partir des enjeux.

Dans chaque levier, quelques mesures de nature opérationnelle (des actions) ou de nature réglementaire (des règles) permettent de répondre à l'objectif. Au total, la stratégie du SAGE comprend 69 mesures.

Ces mesures s'inscrivent en complément de la réglementation existante.



5. Présentation du programme de l'année 2017



5. Présentation du programme de l'année 2017

Les événements marquants de 2016

- **La vie de la CLE et de son bureau**
 - 2 séances plénières de CLE
 - 4 réunions de bureau de CLE
 - 2 intercommissions réunissant les membres des trois commissions thématiques
 - 2 groupes de travail sur l'étude volumes prélevables
 - 1 réunion InterSAGE
 - 1 réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques
- **Suivi des études d'élaboration du SAGE** : Validation de la stratégie en CLE le 5 juillet. Lancement de l'étude volumes prélevables.

5. Présentation du programme de l'année 2017

Les événements marquants de 2016

- **Calendrier 2016**

- 1er février : intercommission n°1 (Tiercé) – élaboration de la stratégie
- 22 mars : Bureau de CLE (Sablé/Sarthe)
 - Validation de l'arborescence organisant les thèmes de la stratégie
 - Lancement de l'étude sur les volumes prélevables.
 - Point sur l'avenir de l'IIBS et sur la compétence GEMAPI : présentation du calendrier de rencontre des potentiels futurs adhérents au syndicat mixte remplaçant l'IIBS.
- 14 avril : intercommission n°1 (Sainte-Suzanne) – élaboration de la stratégie
- 28 avril : réunion InterSAGE
 - Devenir de l'IIBS, structure porteuse des SAGE et témoignages : EPTB Vienne, Syndicat Layon Aubance Louets.
 - Compétence GEMAPI : avancement des réflexions sur le bassin de la Sarthe.
 - Présentation des grandes orientations du SDAGE Loire-Bretagne.
 - Présentation des grandes orientations du PGRI Loire-Bretagne et avancement des SLGRI sur le bassin de la Sarthe : TRI du Mans, TRI Basses vallées angevines.

5. Présentation du programme de l'année 2017

Les événements marquants de 2016

- **Calendrier 2016**

- 07 juin : Bureau de CLE (Loué)
 - Point d'avancement de l'étude volumes prélevables
 - Avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Louplande, sous réserve de la réécriture du règlement associé aux zones humides pour garantir la protection de ces zones et de leur fonctionnalité.
 - Pré-validation de la stratégie globale pour la CLE : vérification de la compatibilité avec le nouveau SDAGE, précision sur les coûts des mesures, identification de la maîtrise d'ouvrage potentielle.
- 05 juillet : séance plénière de CLE (Malicorne/Sarthe)
 - Avis favorable au rapport d'activités de la CLE 2015
 - Avis favorable au dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur l'aménagement et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Taude (Souvigné-sur-Sarthe), Syndicat du bassin de la Taude.
 - Présentation des captages prioritaires en Sarthe et Mayenne
 - Adoption de la stratégie, sous réserve d'ajout de 5 mesures et de reformulation de 2 mesures.

5. Présentation du programme de l'année 2017

Les événements marquants de 2016

- **Calendrier 2016**

- 02 septembre : groupe de travail n°1 (Le Mans) – étude volumes prélevables
 - Etat d'avancement de la collecte de données et liste des principales informations manquantes
 - Echanges sur les hypothèses à retenir pour la répartition des prélèvements et des rejets sur l'année.
- 06 septembre : bureau de CLE (Loué)
 - Point d'avancement de la stratégie : Proposition d'objectifs quantifiés : (nitrates, phosphore total, pesticides) ; Présentation de l'évaluation des bénéfiques.
 - Point d'avancement de l'étude volumes prélevables : Principaux constats sur l'état quantitatif des masses d'eau ; Découpage en sous unité de gestion ; Avancement de la collecte de données de la phase 2.
 - Avis favorable au plan local d'urbanisme intercommunal du bocage cénomans, sous réserve que la compensation des zones humides soit bien indiquée en dernier recours et que la protection du bocage soit garantie en secteur agricole ou naturel.
 - Présentation des propositions du groupe de travail GEMAPI.

5. Présentation du programme de l'année 2017

Les événements marquants de 2016

- **Calendrier 2016**

- 8 novembre : Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques (Connéré)
- 15 novembre : bureau de CLE (Sablé/Sarthe)
 - Avis favorable le schéma de cohérence territoriale du Pays Vallée de la Sarthe avec quatre réserves (sur les zones humides, l'alimentation en eau potable, les zones d'expansion des crues).
 - Avis favorable sur le dossier de déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017–2021) du bassin de l'Erve
 - Avis favorable sur le dossier de déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques (2017–2021) du bassin de la Vaige.
- 1er décembre : groupe de travail n°2 (Le Mans) – étude volumes prélevables
 - Bilan des remarques faites sur le rapport de phase 2
 - Construction et calage du modèle
- 13 décembre : séance plénière de CLE (Asnière/Vègre)

5. Présentation du programme de l'année 2017

Les événements marquants de 2016

- **Recherche d'adhérents pour la structure porteuse des SAGE**

- 10 juin 2015 : réinstallation du conseil d'administration de l'IIBS.
- 29 juillet 2015 : désignation de M. Cozic, Maire d'Arnage, VP Le Mans métropole « référent GEMAPI » en sein de la CLE. Rôle : suivre la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin pour faire le lien avec les membres de CLE, participer aux différentes rencontres sur ce sujet et de proposer un soutien au Président de l'IIBS en lien avec les réflexions sur les changements de statuts de la structure.
- 10 novembre 2015 : Conseil d'administration de l'IIBS. Échanges et validation d'une feuille de route.
- ➔ L'échéance est fixée au 31 décembre 2017, pour le désengagement total des départements membres et donc la création d'un syndicat mixte.
- 15 décembre 2015, Malicorne/Sarthe : organisation d'une rencontre par la DDT 72 avec acteurs GEMAPI. Objectifs : information sur la GEMAPI et moment d'échange entre les acteurs concernés.

5. Présentation du programme de l'année 2017

Les événements marquants de 2016

- **Recherche d'adhérents pour la structure porteuse des SAGE**

- 26 janvier : Rencontre IIBS/ Présidents des syndicats de rivières et CLE Sarthe aval
- 3 mars : Rencontre de Le Mans Métropole. LMM est ouvert aux propositions de structuration opérationnelle (volet GEMA) et de planification. Souhaitant privilégier et garder une approche de proximité, ils ne sont pas favorables au scénario de l'EPL.
- 16 juin, Huisne : Rencontre de la CdC du Perche
- Juillet / août : rédaction du schéma d'organisation territorial à l'échelle du bassin de la Sarthe. Ce document présente 3 scénarios d'évolution du syndicat mixte dérivé de l'IIBS.
- 25 août, Sarthe aval : rencontre de la CdC de Sablé-sur-Sarthe. Question de l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire. Intérêt pour un chargé de mission inondation mutualisé.
- 6 septembre, Sarthe aval : rencontre de la CdC Val de Sarthe. CdC en attente de ce que l'IIBS peut proposer.
- 19 septembre : Réponse de l'AELB sur le courrier avec scénarios. Poursuite du soutien financier
- 22 septembre, Huisne aval : Rencontre IIBS / CDC / Syndicats / ASR

Scénario 1 = continuité du travail engagé par l'IIBS depuis 2009

Missions:

- Appui aux CLE (élaboration, mise en œuvre, révision des SAGE).
- Coordination de la mise en œuvre opérationnelle des SAGE.
- Pilotage des contrats régionaux.

Fonctionnement/ investissement:

- 6 ETP
- Budget Primitif (BP) de 605 000 euros (fonctionnement et investissement pour 3 SAGE)
→ 0,89 euros/hab.

Sarthe aval

Habitants	Coût/an Hors aides	Restant à charge 80 % aides
261 000 hab. (38,2 %)	230 000 euros 0,88 euros/hab.	46 000 euros 0,18 euros/hab.

Scénario 2 = scénario 1 + assistance technique et administrative GEMAPI

Missions:

- Appui aux CLE (élaboration, mise en œuvre, révision des SAGE).
- Coordination de la mise en œuvre opérationnelle des SAGE.
- Pilotage des contrats régionaux.

+ assistance technique et administrative GEMAPI :

- GEMA : Cellule de soutien technique, administratif et financier pour la restauration et l'entretien des cours d'eau et des milieux aquatique (type ASTER) (1 ETP)
- PI : Mission animation sur la culture du risque, coordination d'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) ou appui aux structures opérationnelles (suivi études, coordination, modélisation, conseil à la demande (1 ETP)

Option = scénario 2 + recrutement du personnel « GEMAPI » et mise à disposition par sous-bassins versant

Cette option est une proposition qui peut être envisagée comme une mission « à la carte » dans le futur syndicat mixte. Seules les collectivités intéressées pourront adhérer à ce « service ».

→ Mise à disposition des agents par syndicat de sous-bassin versant

Pourquoi ?

- Délester les techniciens de rivières de leurs tâches administratives.
- Mutualiser les missions liées à la gestion du personnel (gestion des ressources humaines, payes, évolution de carrières, formations).
- Gérer les procédures de marchés.
- Gérer la communication.
- Favoriser une articulation entre les sous-bassins.
- Renforcer le lien entre le niveau planification et le niveau opérationnel.

→ Ex: du syndicat mixte de la Sèvre Nantaise (PDL)

5. Présentation du programme de l'année 2017

Les événements marquants de 2016

- **Recherche d'adhérents pour la structure porteuse des SAGE**

- 29 septembre : Rencontre de la Communauté urbaine d'Alençon. Volonté d'agir. L'évaluation des coûts est jugée raisonnable. Couverture géographique nécessaire (toutes les collectivités doivent payer pour les SAGE).
- 5 octobre, Sarthe aval : Rencontre des syndicats de bassin Sarthe aval. Échange sur les avancées en termes de mise en œuvre de la compétence GEMAPI et présentation des scénarios d'évolutions de l'IIBS.
- 4 novembre, Huisne. Rencontre de la CdC de l'Huisne Sarthoise
- 9 novembre, Sarthe amont : Rencontre de la CdC des Portes du Maine et des Rives de Sarthe.
- 16 novembre, Sarthe Aval : CdC Pays de Meslay Grez
- 5 décembre : Sarthe Aval : Rencontre d'Angers Loire Métropole – Lancement en 2017 d'une étude maîtrise d'ouvrage sur les basses vallées angevines
- 5 décembre : Rencontre de M. Gérault, VP à la région Pays-de-la-Loire. Soutien financier assuré, mais pas de volonté d'adhérer à une structure.
- 21 décembre, Huisne : Rencontre de CdC Pays des Brières et du Gesnois, CdC Pays Bilurien, SM Dué et Narais

5. Présentation du programme de l'année 2017

Les événements marquants de 2016

- **Communication/information IIBS**

- MES'SAGES, bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne : 2^{ème} numéro, paru en octobre. Informations sur le bassin de la Sarthe et sur les trois SAGE portés par l'IIBS.
- Le site Web de l'IIBS : www.bassin-sarthe.org
- Page Facebook de l'Institution (82 mentions « j'aime »).
- Formation « L'Eau et l'aménagement du territoire » (1er juillet 2016, environ 60 personnes)

- **Communication/information Sarthe Aval**

- Document de synthèse de l'étude scénarios et stratégie.

5. Présentation du programme de l'année 2017

Principales perspectives 2017

- Rédaction du SAGE. Durée : 12 mois, décembre 2016- décembre 2017. Rédaction des documents du SAGE.
 - 2 CLE
 - 3 bureaux
 - 2 intercommissions
 - 4 comités de rédaction
 - 1 forum des élus
- Poursuite de l'étude gestion quantitative de la ressource en eau : volumes prélevables. Durée : 18 mois, de février 2016 à juillet 2017.
 - 3 groupes de travail
 - 2 bureaux
 - 1 CLE

5. Présentation du programme de l'année 2017

Principales perspectives 2017

- Poursuite de la recherche de nouveaux adhérents à l'IIBS pour permettre la modification de ses statuts en syndicat mixte, au plus tard pour le 01/01/2018.
 - Suivi étude intersyndicat
 - Suivi étude BVA
 - Poursuite de la rencontre des CdC
- Communication :
 - Définition des actions de communication en bureau
 - Newsletter
 - Visite de terrain
 - Organisation de réunions locales dans le cadre de la rédaction



sage
Sarthe Aval

Commission locale de l'eau • Sage Sarthe Aval

27 bd. de Strasbourg • BP 268 • 61008 Alençon CEDEX
Tel. 02 33 82 22 72 • Fax. 02 33 82 22 73 • agathe.remond@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe.org